

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Tél. fixe : Tél portable :	Tél. fixe : Tél portable :
Adresse :	
Courriel :@..... <i>(Ecrire bien lisiblement)</i>	Courriel :@..... <i>(Ecrire bien lisiblement)</i>
Ci- joint un chèque d'acompte : 290 € x..... Personnes =	Date et signature :

Protocole sanitaire en vigueur au Chalet Hôtel de Rousses le 25/8/2020

Masque obligatoire dans tous les lieux communs (couloirs, accès au restau, bar, salle télé salle lecture local casiers et chaussures).

Si on consomme au bar on peut poser le masque.

Les salles : ping-pong, sauna, salle musculation et sport : **fermées**

Piscine 13 personnes maxi.

Restauration (pour les 3 repas) table de 10 personnes maxi, pour entrer au restaurant utiliser le gel

Plus de buffet, service à l'assiette, les convives ne bougent pas

Nettoyage et désinfection des communs 2 fois par jour

Il est prévu des animations, masque obligatoire.

Le nombre de places disponibles est déterminé par le restaurant : **55 au grand maxi.**

On peut se promener sans souci sur les sentiers français et suisses.

Si les instances départementales ou nationales décident la fermeture des centres d'hébergement soit les arrhes seront remboursées soit il y aura proposition de report du séjour.

Espérons que ces contraintes ne seront pas plus sévères dans 3 ou 4 mois.

Important : Nous serons informés par Mr Colin directeur du Chalet Hôtel des Rousses de l'évolution des conditions de ce protocole, nous vous communiquerons toute modification..

L'équipe du séjour-neige sera heureuse de vous accueillir cet hiver malgré ces conditions particulières.